

CONVENTION

Entre KASA CH et KASA FHS

PREAMBULE

L'article 8 des Statuts de KASA association suisse, ici après *KASA-CH*, avec siège à Lausanne, stipule que « Les liens entre *KASA-CH* et *KASA FHS - FONDATION HUMANITAIRE SUISSE* -, avec siège en Arménie, sont établis dans une convention d'étroite collaboration. Ces liens sont dictés par l'histoire des deux structures puisque, rappelons-le, c'est *KASA-CH*, née en 1997, qui a mis en route *KASA* en Arménie. Par la suite, en 2001, *KASA* a été inscrite en Arménie comme *KASA-FHS - Fondation Humanitaire Suisse* - pour mieux s'intégrer dans la réalité arménienne,

Depuis sa création la mise en œuvre de cette convention par ses fondateurs fut implicite. Les statuts de *KASA-CH* de 2023 expriment la volonté de la finaliser par écrit. Le voici donc, fruit d'un aller - retour entre les parties concernées, dans le strict respect de la mission de *KASA*, en accord avec sa charte et ses statuts.

La convention est établie entre *KASA-CH* et *KASA-FHS*. Elle a pour but de définir les liens et les rôles respectifs entre le Comité Suisse, le Conseil d'Administration de *KASA- FHS* (CA) et la direction de *KASA-FHS*.

PRINCIPES GENERAUX

Buts fondamentaux

1. Soutenir l'insertion psycho-sociale, civique et économique des Arméniens.
2. Faire connaître l'Arménie aux Suisses.

Suisse et Arménie s'apportent une aide réciproque, compte tenu de leurs compétences, et sont co-responsables pour la recherche des fonds, en fonction de leurs respectives possibilités.

Modèle de gestion

Selon son ADN *KASA* a opté pour une structure partenariale et non hiérarchique (hiérarchie de compétences, pas de pouvoir), qui veut allier passion et raison et privilégier le consensus (ET) plutôt que l'exclusion (OU).

Communication requise

1. Sur les choix stratégiques de la Direction arménienne (rédaction commune de la stratégie et de la charte).
2. Sur les projets envisagés et leur mise en œuvre - et pas seulement ceux réalisés ! -
3. Sur tout ce qui permet d'entretenir des liens personnels entre les deux entités, voire de mieux partager des compétences diverses.
4. Sur les témoignages concrets des bénéficiaires, pour motiver les donateurs.
5. Sur les attentes précises des donateurs.

MODALITES PRATIQUES

KASA-CH délègue le contrôle de l'activité de *KASA-FHS* au CA, au sein duquel il a **au moins deux représentants**, qui l'informent régulièrement de l'engagement de la fondation. Il accueille une fois par an lors de son AG le/ la directeur/ rice de *KASA-FHS* et au moins un/e autre collaborateur/ trice, afin de nourrir des liens personnels et de motiver les Suisses.

KASA-FHS, de son côté, accueille de façon privilégiée les membres du Comité suisse qui visitent l'Arménie et souhaitent connaître les projets et leurs responsables, voire qui proposent de partager leurs compétences en fonction des besoins (conseils, mentorat, suivi personnel...)

Le CA exerce trois fonctions :

- Il contrôle la gestion, les comptes, le respect des objectifs poursuivis.
- Il s'assure de la bonne transmission des informations requises, entre KASA-FHS d'une part et KASA-CH d'autre part, ainsi qu'avec les différents partenaires et donateurs.
- Il s'implique pour conseiller et accompagner la direction et les collaborateurs, et se veut le garant des valeurs de KASA.

LE/ LA directeur/ trice de KASA-FHS

Son rôle est défini selon les statuts de la Fondation KASA FHS. Il/ elle exerce sa fonction dans l'esprit collégial propre à KASA.

Les collaborateurs et bénéficiaires

Doivent moins faire qu'enseigner à faire en faisant avec.

Dit autrement le chemin est aussi important que le résultat, aussi probant que soit ce dernier. Cela est valable pour tous, y compris les bénévoles et les bénéficiaires.

Chaque collaborateur doit pouvoir se sentir responsable et déployer son esprit d'initiative, dans une perspective de bien commun.

Les alumni

Il est essentiel de les fédérer et de développer leur esprit d'appartenance pour garantir la pérennité de KASA.

EN BREF

KASA-CH s'est donné pour mission de valoriser l'Arménie et l'engagement des Arméniens. Elle pourra le faire d'autant mieux qu'elle pourra s'appuyer sur un partage régulier et transparent de la part de KASA-FHS.

De son côté KASA-FHS sait pouvoir compter en tout temps sur KASA-CH, qui reste son partenaire privilégié, vu leur histoire et leurs valeurs communes.

Ensemble - **Miassin !** - ils peuvent réaliser des merveilles !

Octobre 2024

Monique Bondolfi, présidente de KASA CH et présidente du CA *M. Bondolfi*.....
Martine Wirthner, secrétaire de KASA CH *M. Wirthner*.....
Susi Mac-Donald, du comité CH *S. Mac-Donald*.....
Dario Bondolfi, comité de KASA CH et responsable financier CA *Dario Bondolfi*.....
Anahit Minassian, membre du CA *AM*.....
Michel Menny, membre du CA *MM*.....
Lucile Montariol, membre du CA *LM*.....